

PROCES VERBAL CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE 3M 2 octobre 2017

Une question diverse est posée en préliminaire sur la réinscription après une thèse CIFRE (en particulier) qui peut débiter n'importe quand dans l'année. Les pratiques diffèrent suivant les établissements qui demandent ou pas une réinscription pour la soutenance, au 30 septembre, 30 novembre, etc.

Inscriptions en années 4 et 5 :

Le Mans : 1 retard de rédaction

Rennes : nombreuses demandes mais il faut trier les demandes liées à une inscription tardive (cf question précédente) et se focaliser sur les thèses durant plus de 39 mois hors maladie

Angers 1 (UA- ENSAM) soutenance prévue fin mars 2018. Avec temps additionnel financé par l'ENSAM. La discussion s'engage également sur la pertinence des associations d'équipes supplémentaires de chercheurs au fonctionnement de l'école doctorale au-delà du projet HCERES.

Nantes (IMTA) : 1 réinscription en A4 déjà demandée en juillet + 1 demande A4 (soutenance prévue en juillet 2018) soumise à avis d'un CSI exceptionnel (29/9/2017) (finalement positif)

Bilan des Comités de Suivi Individuel des thèses :

-Le Mans : 1 souci mais changement d'avis

-Angers : Un retour très tardif pour un année 2 (mi sept) au final positif.

-Rennes : Retour de CSI en retard 35 (aucun CSI avec avis négatif). La nouvelle procédure doit être mieux explicitée aux doctorants et à leurs encadrants.

-Nantes (UN) : 3 doctorants n'ont pas rédigé le rapport annuel ; 2 « salariés » en année 1 et 1 agrégé CDFPN ENS Paris-Saclay en année 2 (abandon pour poste enseignant lycée au 01/09/2017)

-Nantes (IMTA) : Tous les CSI des A1 et A2 favorables; un CSI manquant en A3 (abandon étudiant) et un CSI exceptionnel le 29/09/2017 finalement positif.

Point sur les formations

Les membres des laboratoires d'appui de l'école doctorale sont encouragés à faire remonter leurs propositions de formation. Un formulaire va être diffusé. (Remarque : c'est fait voir le lien <https://goo.gl/forms/BfmqXhRyyIT8qN9A3>).

Il est également proposé de développer des projets de recherche entre les doctorants et des étudiants de niveau L et M.

Une grille d'équivalence entre les formations hors catalogue (conférences, école d'été, etc) et des heures de formation va être élaborée.

Évolution des gestionnaires

Départ de Julie Martinet pour le ministère de l'intérieur – un recrutement cadre B en cours au Mans

Site de Nantes : arrivée de Mme Ambre HERVO ed-3m.nantes@u-bretagne Loire.fr

Proposition de membres extérieurs

- Le Mans : Mme Agnès Tabellout (Le Mans Métropole)
- Nantes : Hamza Berrehrah
- 1 membre DR17 (jugé peu prioritaire)
- Rennes : Jean-Marc Veillé Direction Europe Matériaux et Innovation, Cooper Standard
- Stéphanie Cahour de Rennes Métropole
- Brest : Pierre-Yves Cornec, Epsilon Chimie

Règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur élaboré avec les directeurs adjoints a été diffusé dans les laboratoires d'appui. Certains retours ont été effectués.

La mention « sans implication dans le travail du doctorant » est supprimée pour la composition du jury.

La composition des cellules de site ainsi que leurs missions sera annexée au règlement intérieur.

Le CSI sera proposé par le Directeur d'Unité en concertation avec les directeurs de thèse.

La mention « au sens du CNU le plus proche » est supprimée

Pour la preuve de financement, un écrit signé est demandé, qui sera éventuellement vu par les services compétents des établissements.

La procédure spécifique de recrutement pour Nantes est supprimée.

Bernard Le Jeune propose de limiter les coencadrements à un total de 300%

Budget

Suite à des arbitrages de l'UBL on s'achemine vers une centralisation des dépenses au Mans mais dans la mesure du possible une partie du budget sera répartie sur les sites.

Informations diverses

-Un projet accepté 2IMESR avec l'USTH (Hanoi) afin de partager les formations doctorales et encourager les cotuelles et thèses « sandwich »